

M. Léger:

D. Il n'y a pas de plafond?—R. Oui, il est actuellement de 51 cents $\frac{1}{2}$, et de 64 cents $\frac{3}{4}$ pour l'orge.

M. Donnelly:

D. Ce plafond sur l'avoine et l'orge va-t-il subsister?—R. Cela dépend de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

M. Evans:

D. Les cours des céréales secondaires peuvent-ils dépasser le plafond fixé?—R. Non.

D. Vous êtes obligé d'accepter les céréales secondaires?—R. Oui, si on les offre sur le parquet.

M. Perley:

D. Puis-je vous poser une question que je vous ai déjà posée hier ou avant-hier: en réglant tout jusqu'au 31 juillet quelque chose peut empêcher les meuniers d'obtenir beaucoup de blé aux cours actuels et de l'emmagasiner dans leurs différents entrepôts afin de le moudre en farine pour fins domestiques?—R. Je vous répondrai que je l'ignore et que personne parmi nous ne sait ce que sera le plafond de la farine l'année prochaine. Je ne sais pas ce qu'il y aurait d'avantageux ou de désavantageux pour un meunier d'agir comme vous le dites à propos des prix domestiques; c'est un point qui n'est pas fixé. Je dirai qu'en tant que Commission nous allons examiner la situation avec soin pour voir à ce que rien ne se fasse de contraire à la situation normale.

D. Vous vous souvenez de ce qui est arrivé aux boulangers lorsque le prix fut haussé de 70 à 80 cents? On découvrit qu'ils avaient obtenu suffisamment de farine et l'avaient entreposée à différents endroits, en assez grande quantité pour leur commerce de base pour plusieurs mois à l'avance?—R. Franchement je l'ignore.

D. Je me suis demandé si les minoteries pourraient se trouver dans la même situation, et s'il arriverait aussi alors que seulement l'orge serait manutentionnée, parce qu'un grand nombre des grosses boulangeries dépendent des minoteries. Il faudrait étudier cette situation, je crois?—R. Je vous assure que nous en étudierons tous les aspects.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser concernant ces arrêtés en conseil, ou pouvons-nous dire que le Comité a obtenu les renseignements désirés?

M. PERLEY: Oui, pour ce qui est des arrêtés en conseil.

M. McIVOR: J'aimerais souligner que le compte rendu renferme environ six petites erreurs qui nous ont échappé lorsque nous avons parcouru le manuscrit:

ERRATA: Sujet—Question à l'étude—Commission canadienne du blé sur les campagnes agricoles de 1939-1940 et de 1940-1941.

Page 31, ligne 16—"hebdomadaire" devrait se lire "blé".

Page 33, ligne 3—"firme" devrait se lire "cultivateur".

Page 34, ligne 29—retrancher "et par l'intermédiaire d'un agent il envoie des câblogrammes chaque nuit". C'est une répétition.

Page 63, ligne 55—"quatre cents" devraient se lire "moins d'un cent".

Page 23, lignes 3 et 4—"en tant qu'il s'agit de l'agriculture" devraient être "le cultivateur en affaires". Les mots "c'est tout le système des élévateurs" devraient être retranchés.

M. Perley:

D. Le compte rendu contient une faute d'impression que vous n'aimeriez pas à voir subsister, je crois, et je suis sûr que le Dr Donnelly ne le voudrait pas à propos du rapport unanime du Comité de 1936. Cela se lit: "nous ne sommes pas d'avis..."—R. Je suis heureux que vous m'ayez signalé cette erreur, ayant omis d'en faire part au Comité. Elle figure sur cette liste à l'encre rouge au bas: